



# BUDGET PARTICIPATIF

## 4<sup>e</sup> édition

*Vos projets font Cachan !*



Déposez votre projet  
avant le 1<sup>er</sup> juin 2025  
sur [parlonsensemble-cachan.fr](http://parlonsensemble-cachan.fr)



# Guide du porteur/de la porteuse de projet

Vous avez une idée pour votre quartier ou pour votre ville ?  
Ce guide est là pour vous aider à structurer votre projet.

## 1. Avant de proposer mon projet, je vérifie si mon projet

### Répond à l'intérêt général

Ma proposition doit bénéficier au plus grand nombre et être accessible à toutes et tous.

### Relève des compétences communales

Pour que l'idée puisse être réalisée par la Ville de Cachan, elle doit concerner les domaines qui relèvent des compétences municipales. Par exemple : espaces verts, nature en ville, mobilier urbain, valorisation du patrimoine, solidarité, jeunesse, culture, sports, loisirs, propreté urbaine.

### Concerne des dépenses d'investissement

Telles que des travaux d'aménagement, l'achat d'équipements...

Ma proposition n'engendre pas de frais de fonctionnement. Elle n'engendre pas de dépenses répétitives telles que des frais de maintenance courante, des prestations de services ou du recrutement de personnel.

### Est réalisable dans les deux ans

### Est localisée sur le territoire de la commune

### Est réalisable selon le plafond budgétaire prévu

75 000 euros pour un projet à l'échelle de la ville et 15 000 euros pour un projet à l'échelle d'un quartier.

### Est compatible avec les plans et projets d'aménagement existants ou futurs

### Ne concerne pas des projets en cours d'exécution ou à l'étude

Si les services municipaux l'ont déjà intégré dans leurs dépenses ou inscrit dans leurs projets à mettre en œuvre, mon projet sera réalisé en dehors du budget participatif.

## 2. Je formule mon idée

### Je trouve un titre

Il s'agit du premier élément que les habitantes et habitants verront de votre projet. Assurez-vous de choisir un nom court, simple et représentatif de votre projet.

### Je décris mon projet

Présentez les informations essentielles de votre projet en essayant de répondre aux questions suivantes : À quel besoin répond mon projet ? À quelle envie ou à quel manque répondra-t-il ? À qui s'adresse-t-il en priorité ?

### J'estime le budget de mon projet

Vous pouvez proposer une estimation budgétaire de votre projet. Ce n'est pas obligatoire. Les services municipaux travailleront cet aspect du projet lors des études de faisabilité.

### Je localise mon projet

Le projet peut être à l'échelle de la Ville ou d'un des 5 quartiers. Si vous avez une idée précise du lieu, indiquez l'adresse de votre projet (précisez systématiquement 94230 Cachan sur le formulaire en ligne).

### Je choisis la thématique principale de mon projet

Choisissez celle qui le définit le mieux votre projet parmi les 6 catégories proposées (cadre de vie / environnement ; culture ; numérique ; sport / loisirs ; solidarité / lien social ; éducation / jeunesse). C'est ce sujet qui permettra ensuite de faire apparaître en ligne les projets par thématique.

### Je joins si besoin des documents

Vous pouvez joindre une photo ou un schéma pour illustrer votre projet, en agrafant vos documents au formulaire papier ou en les téléchargeant directement sur la plateforme parlonsensemble-cachan.fr.

## 3. Je dépose mon projet

**En ligne** : sur parlonsensemble-cachan.fr

- ① Cliquez sur le bouton "s'inscrire" en haut à droite ;
- ② Renseignez votre nom ou pseudo (nom public qui apparaitra sur le site) ainsi que votre adresse email (cette donnée ne sera pas visible sur le site) ;
- ③ Choisissez votre mot de passe personnel : il doit faire au minimum 10 caractères et ne pas reprendre les éléments de votre adresse mail.

Bon à savoir : on ne peut avoir qu'un seul compte par personne ; ce compte vous sera également nécessaire pour voter pour des projets. Lors de votre dépôt de projet en ligne, un numéro de téléphone vous est demandé. Il ne sera utilisé que dans le cadre du budget participatif.

**En format papier** : dans une des urnes à ma disposition

Des dépliants intégrant un bulletin de dépôt de projet sont à votre disposition dans les équipements de la Ville. Des urnes pour déposer votre bulletin sont à votre disposition à l'accueil de l'hôtel de ville, à la médiathèque Toni Morrison et dans les trois centres socioculturels, aux heures d'ouverture de ces lieux.

Une FAQ est disponible sur la plateforme en ligne

Des rencontres sont proposées pour vous aider à développer et formaliser votre projet avec l'accompagnement des services municipaux.

Pour nous écrire : [participationcitoyenne@ville-cachan.fr](mailto:participationcitoyenne@ville-cachan.fr)